

Université de Genève

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1989

1989

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

Introduction

Une Université pour notre temps. Cette préoccupation, le Rectorat actuel l'a partagée avec ses devanciers, en élaborant, voici bientôt deux ans, son programme de législation.

Cela signifie tout d'abord mener à chef les entreprises reçues. Parmi celles-ci les modifications que le Grand Conseil souhaitait apporter à la loi sur l'Université. C'est chose faite depuis quelques mois, puisque les députés ont adopté en automne 1988 le projet de loi 5929. Pour l'essentiel, la loi fondamentale de l'Université est modifiée sur trois points. Le professeur extraordinaire disparaît; un titre de professeur titulaire est créé, auquel peuvent prétendre pour mérites remarquables les chargés de cours et les maîtres d'enseignement et de recherche après respectivement 12 et 9 ans de service. La participation, c'est-à-dire l'information et la consultation de tous les corps dans leurs domaines de compétence, est renforcée. Enfin, une procédure précise est créée, qui permettra désormais au Collège des recteurs et doyens de connaître des tentatives de fraude ou de cas de fraude dans le domaine scientifique et administratif. Il appartiendra à l'ensemble de la communauté universitaire, et en premier lieu aux professeurs, de faire en sorte que les nouvelles dispositions concurrent, comme l'ont voulu les députés, à la qualité du travail scientifique, à l'amélioration de l'information, à l'efficacité de la direction de l'Université.

Une Université pour notre temps exige encore que l'on poursuive l'effort entamé dans quelques domaines essentiels. En 1988-1989, trois dossiers ont particulièrement retenu l'attention du Rectorat. Celui des bâtiments tout d'abord, puisque la pénurie de locaux est à Genève plus aiguë que dans les autres hautes écoles du pays. Le ralentissement du programme de constructions et d'investissements auquel le Gouvernement a dû se résigner pour d'évidentes raisons de trésorerie reporte la date des études, partant de l'ouverture des chantiers pour les deuxième étapes d'Uni III et de Sciences III. Cette année encore, la Faculté des sciences pourra disposer de Sciences III, première étape, et dans deux ans, espérons-le, les Facultés de droit et des sciences économiques et sociales entreront dans la première étape d'Uni III. Les pouvoirs publics font un gros effort pour l'Université. Mais le retard est considérable et les

besoins criants. C'est donc avec confiance que l'Université a répété au Gouvernement la nécessité absolue d'achever Uni III dans les meilleurs délais, afin de permettre ensuite aux autres facultés, y compris celle des sciences, grâce à la construction complète de Sciences III, de disposer des surfaces indispensables.

La situation des finances publiques jette une ombre bien évidemment sur la préparation du prochain plan quadriennal 1992-1995. Et après deux ans de réalisation presque complète du programme quadriennal 1988-1991, il faut envisager dans le budget un ralentissement des moyens mis à notre disposition. Les projets nouveaux devront donc prouver leur qualité scientifique, s'inscrire dans une perspective de services à la collectivité et dans une approche pluridisciplinaire. Telles sont les règles du jeu que le Rectorat et le Collège des recteurs et doyens ont édictées. Elles vont dans la bonne direction, celle d'une université capable de définir des options et de ne pas disperser ses forces. Mais elles demanderont là aussi que chacun comprenne qu'il appartient à un ensemble, que la science ne se divise pas et qu'elle n'existe pas en dehors des hommes pour qui elle est faite. A ce second dossier du plan quadriennal s'ajoute celui de la relève. Les postes professoraux qui se libèrent durant la prochaine période quadriennale seront donc réexaminés avec soin dans leur profil ou même leur affectation. Car seule une politique de réallocation peut permettre la mise à jour du travail scientifique dans les périodes de stagnation budgétaire et offrir des perspectives à la relève qu'il convient de préparer. C'est dans ce sens que, à la suggestion du Conseil de l'Université, recteurs et doyens ont entrepris de réfléchir aux moyens de promouvoir la femme dans le cadre de la relève universitaire.

Une Université pour notre temps c'est encore écouter l'histoire en train de se faire et tenter de distinguer sous les modes du jour les changements profonds. Il y a deux ou trois ans, on ne parlait guère de la formation continue et pratiquement pas de l'Europe. Aujourd'hui, ces deux dossiers sont posés sur le haut de la pile des préoccupations, non seulement des autorités universitaires, mais même du monde politique. Un programme d'impulsion dans le domaine de la formation continue est en préparation à Berne. Notre Université participe activement à sa mise sur pied. Forts des quelques expériences acquises au cours des ans, nous espérons, grâce à l'aide fédérale, pouvoir créer un certain nombre de certifications nouvelles. Mais si les efforts récents des facultés, écoles et centres prouvent que notre capacité d'innovation est réelle, encore convient-il de rappeler que l'Université ne saurait répondre à tous les besoins de recyclage et de formation récurrente de la Cité et qu'elle doit rester fidèle à ses exigences de qualité et à son approche désintéressée du savoir scientifique.

Un même souci de fidélité et d'ouverture dicte notre conduite dans la question de l'Europe. Dans le souci de n'être pas totalement absent dans l'espace universitaire unique qui se prépare chaotiquement, nous cherchons à créer des liens réels avec les universités de la région Rhône-Alpes, à renforcer nos collaborations internationales, à participer activement à des programmes de recherche multilatéraux, mais aussi à consolider avec les cantons non-universitaires des relations que les flux d'étudiants rendent intenses depuis longtemps. La présence l'an dernier à la journée du Dies des autorités tessinoises, celle des présidents des universités de la région Rhône-Alpes cette année symbolisent notre volonté de contacts et d'ouverture. Tout cet effort d'ouverture, comme notre participation aux tentatives de libre passage entre les hautes écoles de Suisse ne servent cependant à rien, si nous n'exigeons pas partout et avant tout le respect de la qualité.

A toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré dans ce sens durant l'année écoulée, le Rectorat tient à dire ici toute sa reconnaissance. Car c'est du travail de tous et pas seulement de la réputation de quelques-uns que notre Université tire la considération de la Cité, l'autorité scientifique et le rayonnement auxquels elle aspire légitimement.

Plan quadriennal

L'année écoulée était la première de la période quadriennale 1988-1991. Dans le cadre de la politique de planification de l'Université, le Collège des recteurs et doyens, sur préavis de la Commission de développement et de planification, a décidé de mettre l'accent sur les projets d'innovation. C'est ainsi que l'Université a connu un certain nombre de réalisations concrètes comme la création à la Section de physique et en collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, de l'*Institut romand de recherche numérique en physique des matériaux (IRRMA)*; l'ouverture de filières de formation continue, comme le *certificat de spécialisation en information documentaire (CESID)*, le *certificat en risques géologiques* en sciences de la terre, ainsi qu'un *diplôme post-grade en management et administration des affaires (DMA)* en sciences économiques et sociales. La *licence par brevets (crédits)* à la Faculté des lettres s'inscrit dans la même perspective. En outre, le Rectorat a décidé de contrôler la réalisation du plan quadriennal à travers le budget, tout particulièrement en ce qui concerne les postes attribués au titre de l'innovation.

Consultés quant à l'élaboration et à l'utilisation du plan quadriennal comme instrument de gestion, les doyens se montrent dans l'ensemble satisfaits. Ils ont apprécié tout spécialement l'allègement de la procédure d'élaboration du dernier plan 1988-1991. A cet égard, la Commission de planification universitaire a décidé de simplifier encore la procédure au niveau fédéral en n'exigeant plus que la rédaction d'un seul document pour le plan quadriennal 1992-1995.

En ce qui concerne la procédure interne à l'Université, une liaison plus étroite sera assurée entre la Commission de développement et de planification, qui préparera le projet de plan, le Collège des recteurs et doyens, qui l'adoptera, et le Conseil de l'Université, qui le votera.

La Commission de développement et de planification a déjà entamé les réflexions en vue de l'élaboration de ce prochain plan. Selon les recommandations de la Conférence universitaire suisse, un des objectifs de la planification 1992-1995 sera de mettre l'accent sur la coordination au niveau suisse, en développant les thèmes suivants, qui pourraient faire l'objet de crédits extraordinaires: la formation continue, la mobilité, les sciences de l'environnement, l'informatique.

Pour sa part, la Commission de développement et de planification a décidé d'approfondir le thème de la relève académique par une étude *ad hoc*, afin de proposer des mesures d'encouragement à la relève.

De plus, compte tenu de la perspective d'une faible croissance des ressources de l'Etat, et de la volonté du Rectorat et du Collège des recteurs et doyens de dégager des priorités valables pour l'ensemble de l'Université, le prochain plan quadriennal sera conçu selon une formule nouvelle: la réallocation des ressources à l'intérieur des facultés et écoles sera l'élément essentiel du plan, et la principale source de financement des projets. Les facultés seront amenées à examiner de façon critique leurs activités d'enseignement et de recherche pour dégager les secteurs à soutenir et les activités à diminuer, voire à abandonner.

Un nombre limité de projets bénéficieront d'une priorité à l'échelle universitaire, et seront financés par la marge de croissance que l'Université obtiendra des autorités. Ces projets s'inscriront dans les domaines prioritaires qu'arrêtera le Collège des recteurs et doyens, comme par exemple la communication, la formation continue, les services à la collectivité, ou la collaboration internationale, notamment européenne.

Budget et finances

Le budget 1989 a subi les conséquences du coup de frein général donné à la croissance des dépenses de l'Etat. L'Université n'a donc pas pu réaliser la croissance de 3%, en termes réels, prévue par le plan quadriennal. Placée devant un choix difficile, elle a décidé de donner la priorité aux postes nouveaux. Ce sont ainsi 23 postes nouveaux consacrés pour l'essentiel aux projets d'innovation, qui ont pu être accordés aux facultés. Comme à l'accoutumée, l'Université s'est montrée très restrictive pour la création de postes pour le personnel administratif puisque 1925 postes sur 23 ont été attribués à ce titre. Ce chiffre, de 23 postes, comparé aux 30 postes figurant dans le plan quadriennal peut être considéré tout de même comme satisfaisant. Par contre, contrairement aux autres années, l'Université n'a pu indexer aucun de ses crédits de fonctionnement.

La totalité du solde de l'augmentation budgétaire, après compensation de certaines roades (soit au total Fr. 1 117 200.—) est destinée en priorité à assurer l'entretien du matériel informatique nouveau, acheté dans le cadre du développement récent dans ce domaine. Le reliquat éventuel sera distribué aux facultés pour les projets d'innovation et de service à la collectivité, inscrits dans le plan quadriennal, et dont la réalisation nécessite un appui complémentaire urgent.

Comme les autres années, l'Université couvre une partie de ses dépenses grâce à des recettes extérieures au budget du Département de l'instruction publique. Pour le budget 1989, les prévisions des recettes ont été adaptées plus précisément par rapport aux comptes des dernières années. De ce fait, plusieurs rubriques ont été réduites. Néanmoins, l'ensemble des revenus devrait croître de 1,8% (de Fr. 72 179 000.— à Fr. 73 492 000.—). Une part importante de ce développement provient de l'accroissement de 5,3% de la «subvention de base» de la Confédération.

Le tableau 12 ci-après montre le budget global de l'Université par faculté et école et le graphique 13 illustre la répartition des dépenses d'exploitation.

Population étudiante

Le nombre des étudiants inscrits au semestre d'hiver 1988-1989 ne diffère que de trois dizaines de celui enregistré l'année précédente. Cette stabilité se retrouve dans le choix des études à propos duquel il faut relever que près d'une personne sur quatre opte pour la Faculté des sciences économiques et sociales et une personne sur cinq pour celle des lettres. La proportion des étudiantes est restée au-dessus de la barre des 50% (51,68% contre 51,76% l'année précédente). Les instituts rattachés à l'Université ont vu leurs effectifs augmenter de manière substantielle (729 contre 654 l'année précédente).

Le Rectorat reste préoccupé par le nombre élevé de personnes qui renoncent à leur projet d'études entre le moment du dépôt de la demande d'immatriculation et celui du début de l'année académique. L'enquête menée à ce propos révèle clairement que les difficultés liées au financement des études, et notamment le coût de l'installation à Genève, reste un facteur de dissuasion très important.

Le nombre des étudiants dont les parents sont domiciliés à Genève est en très légère diminution (5727 contre 5780 pour l'année précédente, soit 53,14% au lieu de 53,46%). L'effectif des étudiants suisses ou étrangers dont les parents sont domiciliés dans un canton confédéré est resté pratiquement inchangé; en revanche, celui des étudiants étrangers provenant de pays tiers est en légère augmentation (2188 contre 2153 pour l'année précédente, soit 20,31% contre 19,91%).

Par rapport au classement fondé sur le titre poursuivi, les statistiques révèlent une certaine diminution des étudiants inscrits qui briguent un titre de premier cycle (8007 contre 8405 pour l'année précédente). En contrepartie, l'on note une importante augmentation des étudiants inscrits à un diplôme non final (1157 contre 1008 pour l'année précédente), ainsi qu'un nombre plus élevé de ceux inscrits à un certificat complémentaire ou à un doctorat.

Enseignants

Ont été nommés à l'honorariat:

Le professeur Desimir Janjic, de la Faculté des sciences
Le professeur Fredy Rufener, de la Faculté des sciences
Le professeur Alfred Tissières, de la Faculté des sciences
Le professeur Charles-Albert Baud, de la Faculté de médecine
Le professeur François Chatelanat, de la Faculté de médecine
Le professeur Walter Herrmann, de la Faculté de médecine
Le professeur Zygmunt Estreicher, de la Faculté des lettres
Le professeur Gérald Bourquin, de la Faculté des sciences économiques et sociales
Le professeur Pierre Fraenkel, de la Faculté de théologie protestante
Le professeur Gabriel Widmer, de la Faculté de théologie protestante
Le professeur Bang Vinh-Bang, de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Au cours de l'année écoulée, l'Université a déploré le décès de plusieurs de ses membres:

Pierre Duchosal, professeur honoraire
Frédéric Bamatter, professeur honoraire
Michael Fischberg, professeur ordinaire, Faculté des sciences
Jaques Courvoisier, professeur honoraire
Henri Joly, professeur extraordinaire, Faculté des lettres
Georges-H. Fallet, professeur honoraire
Michel Virally, professeur honoraire

Enseignement

Innovations pédagogiques. La Commission de l'enseignement a présenté aux autorités universitaires un rapport intitulé «Innovations pédagogiques: Eléments d'appréciation et recommandations». Ce document porte sur les projets qui ont bénéficié de l'attribution d'un poste d'assistant entre 1986 et 1988; compte tenu du bilan globalement positif qui se dégage des premières expériences, le Rectorat a accepté de poursuivre les efforts entrepris dans ce secteur après avoir fait siennes les recommandations présentées par les auteurs du rapport; celles-ci concernent en particulier la sélection, la reconduction des projets, les critères d'appréciation et le mode d'établissement du bilan final.

Pédagogie universitaire. La formation pédagogique des enseignants s'est poursuivie essentiellement par le moyen des questionnaires d'auto-évaluation et par des expériences d'autoscopie. La traditionnelle réunion de pédagogie de la Commission de l'enseignement a porté sur le thème de l'évaluation des étudiants.

Information. Quatre numéros du bulletin *Nouvelles pédagogiques* ont été réalisés et diffusés à l'ensemble du corps enseignant.

Connaissance du milieu étudiant. Un document relatif à la première phase de l'enquête «Etudiants 90» a été soumis à la Commission de l'enseignement. La deuxième phase de cette étude longitudinale de la population des étudiants qui ont commencé leurs études en automne 1986 est en cours.

Formation continue. Suite aux travaux de la Commission de la formation continue, un groupe de travail *ad hoc* a été créé dans le but d'approfondir les réflexions dans ce domaine. Le groupe a recensé tous les projets de formation continue des facultés. Il a réfléchi aux possibilités de financement de la formation continue. Le groupe a également travaillé dans la perspective du dispositif d'encouragement à la formation continue qui pourrait être mis sur pied par la Confédération.

Activités socio-culturelles

Les prestations des activités socio-culturelles vont des services du logement et des cafétérias, au sport en passant par la musique, le cinéma, le théâtre et les stages pour la recherche d'un emploi.

Le service d'information sociale de l'Université (SISU). Le SISU maintient les cinq heures de permanence quotidienne, ramenées à quatre pendant les vacances universitaires, les étudiants pouvant être reçus sur rendez-vous en dehors de ces heures. Au-delà des problèmes matériels auxquels les travailleurs sociaux cherchent des solutions avec les étudiants, le SISU se veut un lieu d'écoute et de dialogue. En cours d'année, ce ne sont pas moins de 2200 étudiants qui sollicitent l'aide de ce service, dont une bonne partie d'étudiants étrangers, qui ont évidemment, plus que les étudiants suisses, besoin de conseils et d'aide.

Les sports universitaires: 46 étudiantes et étudiants de notre université ont été classés aux trois premières places dans les divers Championnats universitaires suisses.

Malgré ces bons résultats, les sports universitaires restent et veulent rester ouverts à tous les étudiants, et pas seulement à une élite. C'est pourquoi ils ne leur offrent pas moins de cinquante activités sportives différentes.

Les activités culturelles. L'engouement pour les nombreuses prestations offertes par les activités culturelles (musique, cinéma, théâtre, etc.) est toujours aussi grand.

Après une participation au premier Salon du livre assez modeste, quelques étudiants ont investi beaucoup de temps et d'imagination dans la réalisation du stand de l'Université au deuxième Salon du livre.

Le bureau de placement: Toutes catégories confondues, le bureau de placement a reçu 6564 offres, soit une augmentation de 2,8% par rapport à l'année précédente. 23% d'entre elles sont restées sans suite. A noter que sur les 5096 inscrits au Bureau de placement, 1936 d'entre eux appartenant en majorité à la Faculté des sciences économiques et sociales (491 étudiants), à la Faculté des lettres (274 étudiants) et à la Faculté des sciences (231 étudiants) se sont partagé ces offres.

Le cours de dactylographie a affiché complet pendant les deux semestres (2 x 88 étudiants), ainsi que le cours intensif organisé pendant les vacances d'été (1 x 22 étudiants).

Le bureau des logements et restaurants universitaires. Le problème du logement des étudiants demeure toujours aussi lancinant. Un espoir apparaît toutefois avec la mise à disposition par le Département des travaux publics d'une parcelle dans le quartier des Epinettes. Une demande définitive d'autorisation de construire vient d'être déposée: le bâtiment prévu comportera 27 appartements et permettra de loger

102 étudiants. Devisé à quelque 10 millions de francs, il sera géré par une fondation dépendant du Rectorat. La mise à disposition de cette centaine de lits est prévue pour l'automne 1991.

Par ailleurs, dès que la rénovation de la Maison internationale des étudiants, entreprise au printemps de cette année, sera terminée, l'Université disposera de quelques dizaines de lits supplémentaires pour ses étudiants.

Enfin, des contacts sont pris très souvent avec les autorités pour essayer de faire naître d'autres projets.

Les cafétérias. Les conventions avec les gérants des cafétérias d'Uni Dufour, de Sciences II et d'Uni Bastions ont été revues et un nouvel appel d'offres a été lancé afin de tenter d'améliorer les prestations de ces établissements. Les résultats de cette action ont été considérés comme très positifs par les usagers.

Stages «Stratégie pour la recherche d'un emploi». Ces stages ont réuni 126 étudiants en quatre sessions d'une semaine à plein temps. La Faculté des sciences économiques et sociales a fourni le plus fort contingent de participants (52 étudiants — y compris l'Institut de hautes études internationales), suivie de la Faculté des sciences (28 étudiants), puis de la Faculté des lettres (18 étudiants). En 1988-1989, cette expérience se poursuit et une nouvelle série de quatre stages est organisée.

Toujours dans le souci de préparer l'entrée dans la vie active, les étudiants peuvent suivre des cours de traitement de texte, d'informatique, de correspondance commerciale, de sténographie, etc. dans deux établissements du centre de Genève. Munis d'une attestation du Service d'information sociale de l'Université, ils bénéficient de 20% de rabais sur le prix officiel du cours.

Enfin le bureau de placement sert de relais avec la Jeune chambre économique, pour l'organisation de stages dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Bâtiments

Le manque de locaux pour l'enseignement et la recherche demeure une préoccupation lancinante du Rectorat.

La planification des trois principaux projets de construction s'est poursuivie conformément aux programmes, grâce à l'excellente collaboration qui règne entre le Département des travaux publics, les architectes et ingénieurs mandatés et l'Université.

— **Uni III, première étape:** Les plans définitifs établis par les architectes ont permis d'arrêter, avec les intéressés, la répartition des locaux entre les facultés et l'école concernées.

Des groupes de travail ont été constitués pour définir, dans le détail, la conception des locaux et leur équipement. Les thèmes traités sont les suivants:

salles d'enseignement — bibliothèque — salles de terminaux pour étudiants — salles d'interprétation (Ecole de traduction et d'interprétation) — locaux des décanats — locaux des secrétariats — audio-visuel — informatique — sécurité — loge des huissiers — dispositifs pour personnes handicapées — restaurant.

Dès l'achèvement du terrassement, la construction de la première étape a débuté au cours de l'été 1988. Le bâtiment devrait être terminé à fin 1992.

Pour la décoration du bâtiment, le concours lancé par le Fonds cantonal de décoration et d'art visuel du Département des travaux publics a été remporté par le groupe de M. J. Bohlen — avec MM. Max Bill, G. Porret, P. Spahni, A. Mumenthaler.

— *Sciences III, première étape*: Les travaux de finitions seront terminés en août 1989. La Section de biologie disposera de ces locaux pour la rentrée académique d'octobre 1989.

La résiliation prochaine du bail de location pour les locaux qu'occupe actuellement le décanat de la Faculté des sciences dans la tour de la télévision le contraindra à s'installer provisoirement au premier étage du bâtiment actuellement en construction, en attendant son implantation définitive dans la deuxième étape.

— *Centre médical universitaire, cinquième étape*: La demande de crédit pour la construction de la cinquième étape a été présentée au Grand Conseil, en automne 1988. Destinée pour l'essentiel à l'Institut d'hygiène (Département de la prévoyance sociale et de la santé publique), cette construction abritera également des locaux de la Section de médecine dentaire (troisième année propédeutique), le laboratoire de haute sécurité et l'extension des services techniques de la Faculté de médecine.

Bibliothèques universitaires

En 1988, le rattachement des bibliothèques de l'Université à la base de données bibliographiques romande s'est poursuivi avec succès. C'est ainsi que les bibliothèques du Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement, des Départements d'italien et d'espagnol de la Faculté des lettres et de la Section des sciences de la terre de la Faculté des sciences ont rejoint le Réseau romand des bibliothèques.

Ce dernier compte au printemps 1989 un million cent mille références bibliographiques, avec un accroissement annuel d'environ 120 000 notices. Ce catalogue collectif informatisé romand, l'un des plus importants d'Europe, rend d'inestimables services aux étudiants et aux professeurs de Suisse romande, ainsi qu'au public qui fréquente les bibliothèques cantonales romandes. A côté des catalogues imprimés sur microfiches, des terminaux sont peu à peu mis à la disposition des lecteurs dans les bibliothèques de notre Université: ainsi, ils peuvent effectuer des recherches bibliographiques «en ligne», à l'aide d'un programme d'accès qui a été spécialement développé à leur intention.

1988 a donc vu la base de données bibliographiques romande passer le cap du million de références: cet événement unique dans le monde des bibliothèques helvétiques fut le prétexte à des manifestations originales. C'est ainsi que les partenaires du Réseau romand des bibliothèques (parmi lesquels l'Université de Genève) se sont présentés au travers d'un stand au 2^e Salon international du livre et de la presse de Genève, et qu'ils ont organisé en parallèle une conférence de presse durant laquelle les responsables politiques des cantons romands prirent la parole en se félicitant de l'indéniable réussite de la collaboration romande dans ce domaine. Une conférence publique de M. Emmanuel Le Roy Ladurie, historien et directeur de la Bibliothèque nationale française, eut également lieu dans le cadre de ce salon. En outre, tout le personnel des bibliothèques rattachées au Réseau romand se retrouva en septembre afin de consolider les liens indispensables à la poursuite de cette collaboration inter-cantonale.

L'Université, par l'intermédiaire du Service de coordination des bibliothèques, étudie depuis plusieurs mois l'informatisation des autres secteurs d'activité de ses bibliothèques (prêt, acquisitions, etc.), afin de poursuivre l'effort entrepris dans le but de toujours mieux servir les utilisateurs de ses ressources documentaires. Des installations anti-vol ont également été installées dans les bibliothèques de l'ETI et des SES.

Au chapitre des réalisations originales, des tests avancés ont été effectués pour la gestion documentaire d'images sur vidéodisque (mémoire permettant de stocker des images) dans le cadre d'un travail de diplôme de bibliothécaire élaboré par Madame Chantal Reymond. Cette expérience intéresse directement les bibliothèques de notre Université qui possèdent une documentation iconographique. L'installation de «Compact disc - Read only memory» (CD-ROM), utilisant la technologie des disques compact audio s'est poursuivie, et un appareil de lecture est installé à la bibliothèque de l'ETI où l'on peut ainsi consulter des glossaires multilingues qui sont diffusés sur ce support.

Enfin, l'Université a participé et participe encore activement à l'informatisation de la Bibliothèque cantonale du Valais, mettant ainsi son savoir-faire au service du 5^e canton à rejoindre le Réseau romand des bibliothèques, juste avant le canton du Tessin qui a rallié ce réseau au début 1989.

Informatique

Les services informatiques ont poursuivi le raccordement des stations de travail et des PC acquis par les facultés et écoles au réseau existant. Plus de 500 connexions ont été réalisées depuis l'an dernier. La station de botanique expérimentale de Lullier, les institutions universitaires de gériatrie, l'écotoxicologie et le GRID (Global Resources Integrated Database) ont demandé et obtenu une liaison au réseau de l'Université. Un accès par lignes commutées a également été mis sur pied.

L'informatique administrative poursuit la conversion des applications existantes et le développement de nouveaux programmes qui seront pleinement exploitables à travers le réseau. L'abandon définitif de l'Univac est planifié pour la fin du mois de septembre 1989.

A la demande du Conseil de l'Université, un système de diffusion d'informations à travers le réseau est à l'étude sous le nom de *Campus*. Il permettra de savoir, depuis n'importe quel terminal, quels sont les manifestations, conférences et autres renseignements généraux constamment tenus à jour.

La mise à disposition des étudiants de ressources informatiques continue à se développer malgré l'absence de locaux adéquats et les problèmes ardues de surveillance des salles. Des PC et des terminaux ont été installés au Rondeau de Carouge, notamment pour le CESID (Certificat de spécialisation en information documentaire). Les logiciels de réseau NOVELL ont été installés à Uni-Bastions et à la Faculté des Sciences, ce qui a permis le raccordement d'un plus grand nombre de PC avec une configuration dite «étudiants»: ils n'ont qu'une unité de disquette et se chargent à partir d'un serveur.

Il est désormais possible de projeter des images d'écran de terminal ou de PC dans des salles de cours au moyen d'un système portable. Une installation fixe est prévue dans l'auditoire 150 de Sciences II. Il est à souhaiter que ces possibilités soient offertes dans d'autres bâtiments.

Tout le problème de la communication électronique entre hautes écoles et avec l'étranger est désormais aux mains de SWITCH, fondation qui regroupe les cantons universitaires et la Confédération. Chaque université a reçu une machine qui sert de passerelle entre son propre réseau et le réseau SWITCH. Ces changements dans le système de courrier informatique sont transparents pour l'utilisateur.

L'action spéciale de la Confédération s'est traduite par l'acquisition de stations de travail de type Mac II et SUN au Centre universitaire d'informatique. Avec leurs propres crédits, les différentes subdivisions de l'Université s'équipent en matériel bureautique et en informatique scientifique. Toutes ces acquisitions se font avec l'approbation de la Commission informatique.

Audio-visuel

La responsabilité du nouveau service audio-visuel est assumée depuis l'été 1988, par Mme R. Dunnette. L'un de ses premiers soucis a été de renouveler les équipements de projection et de visionnement des salles de cours et d'acquérir du nouveau matériel. Les postes d'écoute de la médiathèque ont également été remplacés.

Par ailleurs, face à l'évolution technologique dans le domaine audio-visuel, un programme de formation professionnelle des assistants techniques du service a été organisé pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Pour répondre aux vœux des usagers, l'horaire de la médiathèque a été étendu.

Enfin, les conférences données dans le cadre de l'Université du 3^e âge et enregistrées par le service sont maintenant diffusées sur les ondes de *Radio-Cité*.

Administration

Bureau de contrôle de gestion des achats: L'élément déterminant de l'année a été, pour l'administration centrale, la création du Bureau de contrôle de gestion des achats, rattaché à la division des bâtiments et des équipements. Une telle instance est apparue indispensable à une institution comme l'Université; elle a été par ailleurs vivement souhaitée par les autorités cantonales.

La mission du Bureau de contrôle de gestion des achats est multiple: le contrôle de gestion des achats de matériel et d'équipement; l'appui aux utilisateurs pour améliorer, le cas échéant, la rationalisation économique de certains achats; l'uniformisation de la tenue des inventaires; l'optimalisation des demandes de subventions à la Confédération.

Les bases de ce projet ont été soigneusement élaborées lors de discussions avec les facultés et écoles, car il s'agissait de maintenir en matière d'achat la responsabilité première des titulaires de crédits et, en particulier, des professeurs. Grâce à la bonne volonté de chacun, il a été possible d'aboutir à un système relativement «léger» qui tient compte de la spécificité de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Le nouveau chef de service, M. Jean-Marc Bretton, qui avait travaillé jusqu'ici dans le secteur privé, est entré en fonctions le 1^{er} avril 1989.

Nouveau système d'informatique administrative: Le nouveau système d'informatique administrative est entré dans la dernière ligne droite.

Rappelons en effet que l'année 1989 doit voir aboutir le transfert de toutes les données utilisées sur la nouvelle machine et dans le nouveau système de base de données. Une étape ultérieure prendra en compte les améliorations et les adjonctions souhaitées.

Cette échéance, qui se rapproche, fait peser une pression extrêmement forte sur l'ensemble des intéressés et, en particulier, sur l'équipe informatique. Tous les intéressés, informaticiens et utilisateurs, se sont mobilisés afin de tenir les délais.

Une première application concernant un traitement de masse a été achevée: celle des examens de la Faculté des sciences économiques et sociales, application particulièrement complexe qui a permis de mettre en valeur l'efficacité du système retenu.

Personnel: Outre M. J.-M. Bretton, quatre nouveaux chefs de service sont venus renforcer l'équipe de l'administration centrale:

Mme J. Koehler, à la tête du service des étudiants depuis le 1^{er} mai 1988;

Mme R. Dunnette, à la tête du service audio-visuel depuis le 15 juin 1988;

Mme R. Wagner, à la tête du service du personnel depuis le 1^{er} décembre 1988;

Mme G. von Roten, à la tête du service de coordination des bibliothèques depuis le 1^{er} mars 1989.

Relations avec la Cité

L'ensemble des activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité favorisent, à tous les niveaux, les relations entre l'Université et la Cité. Elles ont été particulièrement intenses dans les deux domaines suivants:

D'une part, l'étude et la mise en œuvre de nouveaux certificats au titre de la formation continue ont permis d'établir des contacts étroits avec les milieux professionnels concernés. D'autre part, les relations Université-Economie ont fait l'objet de diverses discussions en vue de la création d'un lieu de rencontre favorisant les échanges aussi bien avec l'industrie qu'avec les services publics.

Plusieurs réunions organisées par l'Association genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI) et la Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO) ont mis en évidence l'intérêt que représente la collaboration des universités de la région Rhône-Alpes avec l'Université de Genève.

La venue à Genève d'une délégation du Conseil d'Etat tessinois, à l'occasion du Dies academicus, a donné lieu à l'étude de divers projets de collaboration avec le canton du Tessin. Une convention a été signée le 20 janvier 1989, à Monthey, afin d'intensifier les échanges entre l'Université et le canton du Valais. La Société académique de Genève a joué un rôle très actif à cet égard et a soutenu la création de son homologue valaisan.

L'Université tient à exprimer sa reconnaissance à la Société académique de Genève pour sa contribution à la décoration du futur bâtiment d'UNI III sous forme d'une sculpture.

Services rattachés au Rectorat

Les services rattachés au Rectorat ont une vocation de contact avec la Cité. Nous en relèverons, ci-après, les points marquants:

Le Rectorat dispose depuis le début de l'année 1989, en la personne de Madame Edith Bohren, d'une collaboratrice des projets de *relations publiques*, dont celles avec l'économie.

L'organisation du Service de presse a été modifiée. Le Service est formé, depuis le 1^{er} janvier 1989, d'un *Chargé des relations avec la presse et de l'information scientifique* et d'un *Service d'information*. Ce dernier reprend, en particulier, l'édition du Carnet et du Bulletin de l'Université. Il prépare, en outre, l'information destinée à la retransmission par télétexte. Monsieur Armand Gaspard, attaché de presse, rédacteur du Bulletin et du Carnet, a pris sa retraite à fin janvier 1989.

Le Service des publications a été doté d'un nouvel équipement informatique d'édition de textes. Relevons, parmi ses activités, l'édition du programme des cours, du Catalogue des publications et de la recherche et la mise à jour du dépliant d'information consacré à l'Université, dont l'édition française a été complétée par une version en allemand et en anglais. Les travaux d'organisation de *l'archivage* ont progressé; un plan de classement et de conservation des dossiers de l'administration centrale a été établi.

Le Service juridique fait l'objet d'une nouvelle organisation. Il comprend, depuis le début de l'année, deux postes de juristes à temps partiel. Cette mesure permettra de développer une activité de conseil pour les affaires extérieures (accords, contrats de collaboration, législation suisse et genevoise). Monsieur Pierre Gabus a été nommé à l'un des postes et prend la responsabilité du service.